



Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consulter les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

N°03
23/10/2025


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



REDACTION

FREDON Nouvelle-Aquitaine

contact@fredon-na.fr

RELECTURE

SRAL Nouvelle-Aquitaine

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

DRAAF/SRAL
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

DIFFUSION

Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2



Reproduction intégrale de ce
bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal JEVI
- Edition Nouvelle-Aquitaine
N°03 du 23/10/2025 »

DANS CE BULLETIN

BILAN CLIMATIQUE

ACTUALITES PHYTOSANITAIRES

- **Chancre coloré du platane** : détection dans les Pyrénées-Atlantiques (64) et le Lot-et-Garonne (47).
- **Cigale à ailes brunes** : nouvelle détection à Dompierre-sur-Mer (17) et suspicion à Floirac (33).

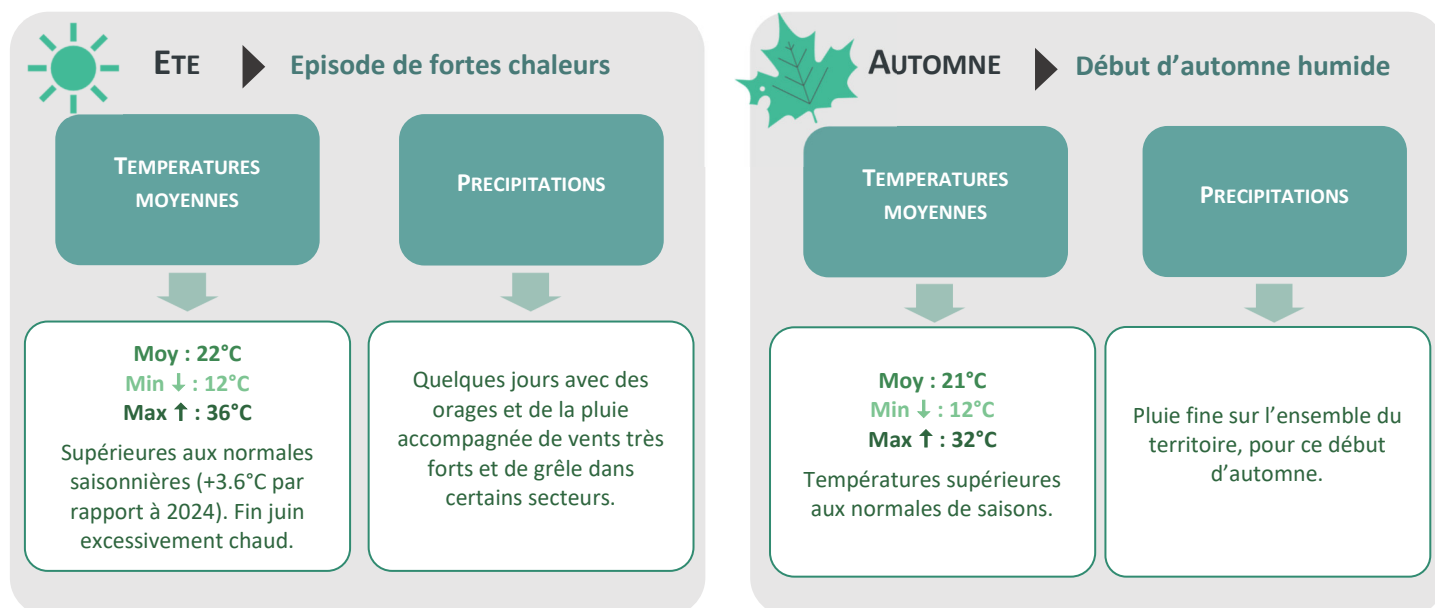
POINTS DE VIGILANCE

- **Nématode du pin** : période optimale d'observation.
- **Processionnaire du pin** : traitement contre les chenilles en septembre.
- **Tigre du chêne** : en progression vers la Dordogne, à surveiller.

AUTRES INFORMATIONS

- **Suspicion de cécidomyie de l'Agapanthe**
- **Evolution de la réglementation concernant l'Herbe de la Pampa**
- **Ressources documentaires**

1/ BILAN CLIMATIQUE



La région Nouvelle-Aquitaine a été touchée par des vagues de fortes chaleurs fin juillet et début août avec des maximales de températures souvent au-dessus des 40°C. Les sols sont restés secs, la végétation a souffert de ces conditions de sécheresse et de fortes chaleurs d'août, malgré une bonne recharge en eau hivernale et printanière. Les épisodes orageux sont restés ponctuels et localisés.

Le début du mois de septembre est marqué par un recul progressif des températures et de faibles pluies. Les températures restent supérieures à la normale et les sols encore secs.

2/ ACTUALITES PHYTOSANITAIRES



Chancre coloré du platane – Champignon vasculaire *Ceratocystis platani*

Hôtes habituels : platanes (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : tronc, feuilles, rameaux, branches, fruits

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les symptômes de la maladie sont typiques, avec des lésions de couleur bleu noire ou violette en forme de "flammes bleues" au niveau de l'écorce sur le tronc et les branches. L'écorce d'un platane contaminé se dessèche progressivement, le feuillage devient épars et jaunit, la chute de bois mort s'intensifie et l'arbre finit par mourir.

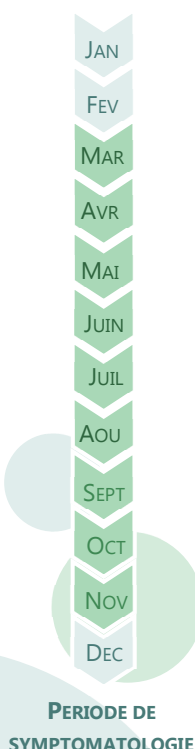


(Crédit photos : S. Bourda – FREDON Nouvelle-Aquitaine)

OBSERVATIONS

La région Occitanie est passée en stratégie de lutte par enrayement dont la zone délimitée couvre certaines communes des Pyrénées-Atlantiques (frontière Gers et Hautes-Pyrénées), notamment celle de **Casteide-Doat (64) où le chancre coloré a été détecté. Un foyer de chancre coloré a également été détecté en septembre 2025 à Foulayronnes (47).**

Ces deux foyers sont soumis à des mesures de lutte obligatoire impliquant l'abattage des platanes.



Mesures prophylactiques et de lutte

Le chancre coloré du platane est souvent transmis par l'intermédiaire des outils de taille ou d'entretien. Toute intervention sur les platanes doit donc être précédée et suivie par la désinfection des outils. Le transport de bois de platane, y compris les petites branches, est conditionné à la délivrance d'un *Passeport Phytosanitaire (PP)*, **à défaut ce transport est interdit**. Pensez à consulter le guide de bonnes pratiques à l'usage des gestionnaires et des professionnels (2025).

Pour en savoir plus :

- Site internet DRAAF Nouvelle-Aquitaine
→ <https://agriculture.gouv.fr/le-chancre-couleur-du-platane-0>
- Le guide et kit de bonnes pratiques Plantes et Cité
→ <https://www.ecophyto-pro.fr/n/preserver-les-platanes-face-au-chancre-couleur-du-platane-guide-et-kit-de-bonnes-pratiques-334>
- Arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*
→ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200>



JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PÉRIODE DE
SYMPTOMATOLOGIE

Cigale à ailes brunes – Insecte

Pochazia shantungensis

Hôtes habituels : plus de 200 espèces ornementales, forestières et fruitières

Localisation sur l'hôte : aiguilles, rameaux, branches

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La cigale à ailes brunes, adulte, est de couleur brune et mesure entre 7 et 9 mm de haut et 28 à 30 mm d'envergure. Les ailes antérieures présentent une tache jaunâtre elliptique autour du bord costal qui sont disposées en toit au repos. Elle est visible à partir de juillet et hiverne sous forme d'œufs. Les œufs sont pondus sur une longueur d'environ 1 cm. Les larves recouvertes de filaments de cire blanche, peuvent être confondues avec celles de la cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*).



(Crédit photos : OEPP GLOBALDATABASE, FICHE SRAL/DRAAF ET ANSES)

OBSERVATIONS

Suite à la détection à Latresne (33) en juillet, une nouvelle détection a été faite à Dompierre-sur-Mer (17) sur un pied de *Citrus* en pépinière. Elle a été observée également commune de Floirac (33).

P. shantungensis est présente en Occitanie (Hérault, Tarn-et-Garonne), en Corse et PACA (Alpes-Maritimes).

IMPORTANT

Pochazia shantungensis est donné pour survivre à des températures hivernales descendant jusqu'à 3,8°C. Les conditions climatiques actuelles de notre région sont compatibles avec son installation.



Par son caractère émergent, cet organisme s'inscrit dans le cadre de la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (SORE). **Il est donc important de signaler au SRAL toute suspicion de présence de cet insecte.**



ATTENTION ! Cette espèce peut être confondue avec *Ricania speculum* qui est un insecte piqueur-sueur originaire d'Asie du Sud-Est présent en Italie. C'est un **organisme émergent** détecté pour la première fois en France dans les Alpes-Maritimes en 2020, et dans le cadre de la surveillance régionale concernant *P. shantungensis*, **à Latresne (33) en août 2025**. Ce n'est pas un organisme actuellement réglementé dans l'Union européenne. Compte tenu de ses capacités de dispersion et sa large gamme d'hôtes cet organisme est à surveiller. Toute suspicion est à signaler.



(Crédit photos : Colin Hutton - site www.inaturalist.org)

3/ POINTS DE VIGILANCE

Des dispositions existent pour réduire le risque d'introduction des organismes de quarantaine, prévenir leur propagation et les dégâts qu'ils pourraient causer. Il est notamment **interdit**

d'introduire des végétaux sans passeport ou certificat phytosanitaire. Toute introduction, en provenance d'États membres ou d'un pays tiers où la présence de ces organismes réglementés est avérée, implique un examen soigneux des végétaux à leur réception. **En cas de détection d'un organisme de quarantaine**, les plants contaminés sont détruits et des mesures de lutte et de surveillance renforcée sont prises.



EN CAS DE PLANTATION DE VÉGÉTAUX, PENSEZ A :

- 1| s'assurer de la présence du certificat ou du passeport phytosanitaire
- 2| réaliser un examen soigneux des végétaux à leur réception
- 3| de signaler toute suspicion



QUARANTAINE
PRIORITAIRE

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PÉRIODE DE
SYMPTOMATOLOGIE

Nématode du pin – Nématode

Bursaphelenchus xylophilus

Hôtes habituels : pins (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : aiguilles, troncs, branches, rameaux

Vecteur : *Monochamus* spp.

BIOLOGIE

Le nématode est transmis à un arbre sain par un insecte vecteur du genre *Monochamus* spp. lorsqu'il s'alimente sur les branches et sur les jeunes aiguilles. Le nématode se multiplie dans l'arbre et provoque sa mort. **Ce risque phytosanitaire constitue un enjeu majeur pour la région Nouvelle-Aquitaine du fait des importantes plantations de résineux sur son territoire.**

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les symptômes consistent en un dépérissement brutal des arbres. Ce dépérissement survient dans les deux mois suivant l'infestation par le nématode et se traduit par un jaunissement et un rougissement soudain des aiguilles de l'arbre.



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

OBSERVATIONS



Le **nématode du pin** est présent au Portugal et localement en Espagne, il est **absent du territoire national**. Le risque d'introduction de cet organisme nuisible est lié au transport de bois de résineux ou de produits dérivés (palettes, tourets, écorces).

IMPORTANT



L'automne est une période propice à l'observation des symptômes.

Tout rougissement, dessèchement brutal de résineux doit être signalé au SRAL.

Une attention particulière est portée sur les pins présents **aux abords de sites à risques** (aires de repos, zones commerciales, plateformes logistiques etc.) où les échanges de matériaux et les portes d'entrée sont plus nombreux.

Processionnaire du pin – Insecte

Thaumetopoea pityocampa

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PERIODE DE
SYMPTOMATOLOGIE

Hôtes habituels : Pins (tts espèces)

Localisation sur l'hôte : aiguilles, branches, rameaux et troncs

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les chenilles de la processionnaire du pin peuvent s'observer sur pins, cèdres, douglas et mélèzes. C'est un papillon nocturne qui émerge au cours de l'été. Les chenilles ont une tête noire avec une pilosité roussâtre. Elles vivent en colonie et se déplacent en procession pour se nymphoser dans le sol.



(Crédit photos : INRAE et S. LLOBET, FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Mesures prophylactiques et de lutte

En prévention des risques, il est recommandé de diversifier les essences forestières, en utilisant des essences non hôtes.

A L'AUTOMNE



Il est possible d'utiliser des produits insecticides à base de *Bacillus thuringiensis* pour lutter contre les chenilles de ce papillon. Toutefois, ces traitements ne sont efficaces que sur les premiers stades larvaires et au plus tard au stade L3.

Pour en savoir plus :

- https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/procesionnaire_du_pin.pdf
- <https://agriculture.gouv.fr/processionnaire-du-pin-un-insecte-qui-progresse-sur-le-territoire>

OBSERVATIONS

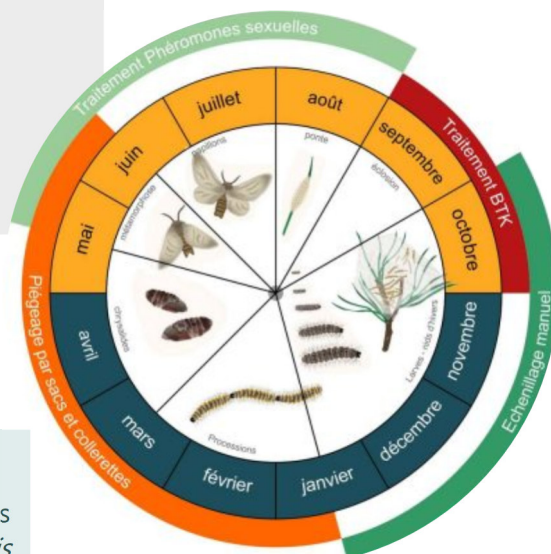


La processionnaire du pin est largement présente en Nouvelle-Aquitaine.

IMPORTANT

La chenille de la processionnaire du pin est **urticante** et peut provoquer des réactions allergiques sévères chez l'Homme et les animaux.

CYCLE DE DEVELOPPEMENT DE LA CHENILLE



(Source : www.experts-guepes-frelons.fr)

UNE PLATEFORME POUR SIGNALER LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Disponible sur web et mobile, cette plateforme est destinée à répondre aux enjeux sanitaires liés à la prolifération des processionnaires du pin et du chêne en passant par les sciences participatives.

<https://chenille-risque.info/la-plateforme-de-signalement-chenilles-processionnaires-un-nouvel-outil-deploye-a-lechelle-nationale/>

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PÉRIODE DE
SYMPTOMATOLOGIE

Tigre du chêne – Insecte

Corythucha arcuata

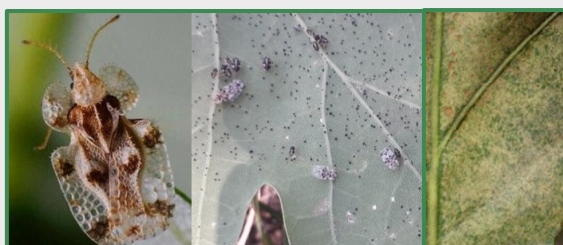
Hôtes habituels : chêne (tts espèces)

Localisation sur l'hôte : feuilles, écorces, rameaux

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le tigre du chêne ou punaise réticulée du chêne est reconnaissable à l'aspect réticulé de son thorax et de ses élytres. L'adulte mesure environ 3,5 mm et vit sur la face inférieure des feuilles. Les défoliations affaiblissent les arbres sans causer de mortalité connue des chênes. Aucune méthode de lutte n'est disponible et l'impact sur les chênes à long terme n'est pas connu.

A noter que cette punaise ne présente aucun danger pour l'homme et l'animal même si elle peut occasionner des désagréments en se déplaçant sur la peau ou les vêtements.



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

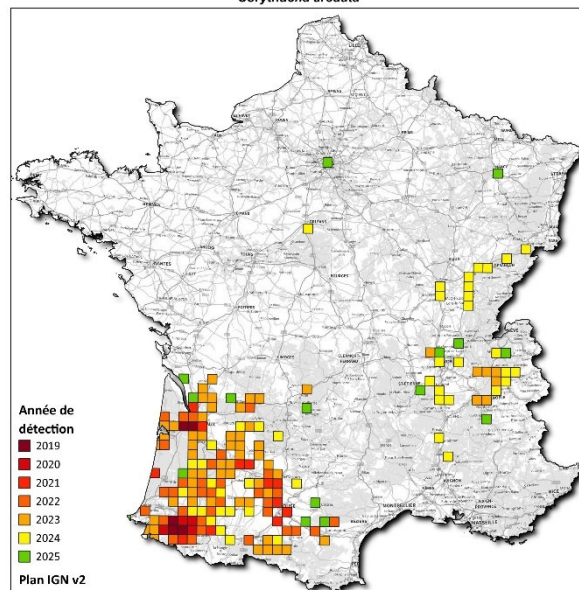
OBSERVATIONS

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité



DSF
Département de la Gironde

Carte de détection de la punaise réticulée du chêne
Corythucha arcuata



Année de
détection
■ 2019
■ 2020
■ 2021
■ 2022
■ 2023
■ 2024
■ 2025
Plan IGN v2

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Date de modification : 03/10/2025
Sources : Données Département de la
Santé des Forêts

Conception : SRAL/J. Château
Projet de loi d'orientation agricole
SRAL/J. Château
SRAL/J. Château
SRAL/J. Château

IMPORTANT

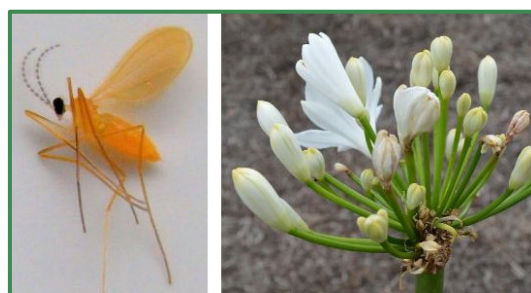
Vos observations, sont à nous communiquer en particulier dans les communes situées en dehors des zones contaminées.

4/ INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Suspicion de cécidomyie de l'Agapanthe



(Crédit photos : FREDON
Bretagne -
bsv_jevi_no5_du_19_07_202)



(Crédit photos :
<https://www.rhs.org.uk/science/health/agapanthus-gall-midge-species-description.pdf> et Ephytia)

Adulte de Cécidomyie de l'agapanthe (à gauche) avec dégâts (à droite)

La cécidomyie de l'agapanthe (*Enigmadiplosis agapanthi*) est un insecte diptère (moucheron) d'environ 3mm ravageur spécifique des agapanthes au niveau des boutons floraux de la plante. Les larves de cette cécidomyie provoquent des galls, des déformations et des décolorations des boutons floraux ou des fleurs observables de juin à octobre.

OBSERVATIONS



Ce diptère originaire d'Afrique du Sud a été détecté pour la première fois dans le Sud-Ouest de la France en 2017, puis en Bretagne en 2019. Il est également présent dans les jardins du Finistère depuis 2023. **Une suspicion a été signalée dans un jardin à Bordeaux, mais n'a pu être confirmée.**

IMPORTANT

Il n'y a pas d'autre insecte ravageur connu pouvant provoquer ces symptômes sur les agapanthes.

En cas de suspicion, contactez la DRAAF et/ou FREDON Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser une identification et confirmer la présence de l'espèce dans notre région.

Mesures prophylactiques et de lutte

Pour identifier ce ravageur, il est nécessaire d'observer les boutons floraux et de les ouvrir s'ils sont déformés et/ou décolorés. S'ils renferment des larves de quelques millimètres, il s'agit bien de la cécidomyie de l'agapanthe. Il n'y a aucun moyen de lutte chimique autorisé. L'unique solution est la destruction des hampes florales touchées.

Pour en savoir plus :

- https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Cecidomyie_de_l_Agapanthe_cle0dadda.pdf

Evolution de la réglementation concernant l'herbe de la Pampa

L'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) est une espèce ornementale fréquemment plantée dans les espaces ornementaux publics et privés. Cette plante présente un fort potentiel de dissémination, qui a conduit à la réglementation.



(Crédit photos : Acteurs Action-Santé-Environnement-Nouvelle Aquitaine et VALHOR)

Réglementation

La réglementation applicable est édictée par l'**arrêté du 14 février 2018 modifié (2 mars 2023)** relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Le texte est disponible sur le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047411674>.

Les articles 2 et 3 de cet arrêté concernant les espèces citées, fixent :



Pour les revendeurs

- L'interdiction d'introduction sur le territoire, dans le milieu naturel,
- L'interdiction de détention de stock,
- L'interdiction de transport,
- L'interdiction d'échange et de vente.



Pour les particuliers

- L'interdiction d'introduction sur le territoire, dans le milieu naturel,
- L'interdiction de transport,
- L'interdiction d'échange.



Les végétaux en pleine terre ne sont pas concernés par ces restrictions s'ils ont été plantés avant septembre 2024.

Guide de bonne conduite

Un **guide de bonne conduite** à destination des professionnels a été publié par VALHOR en octobre 2017. Il est consultable à l'adresse: <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/le-code-de-conduite-des-professionnels-de-lhorticulture-relatif-aux-plantes-exotiques-envahissantes/>

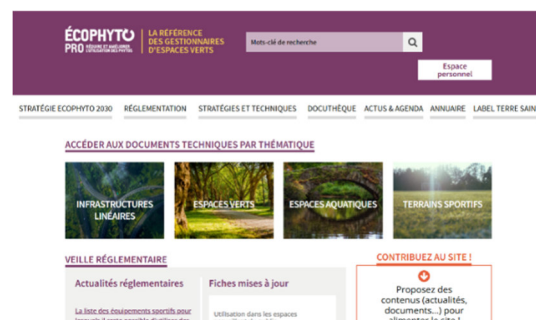
Pour en savoir plus :

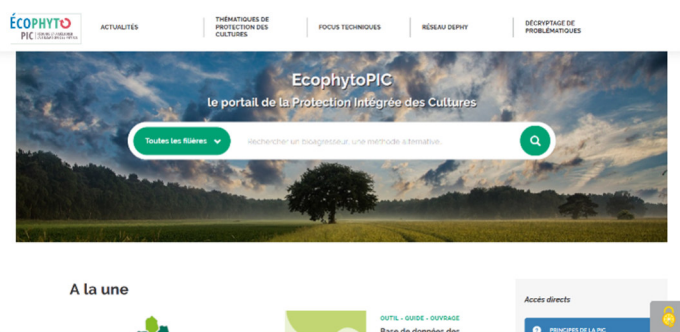
- Base de données sur les espèces exotiques envahissantes (accès par fiche espèce) : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>
- https://www.ecophyto-pro.fr/data/fr_guide_de_bonnes_pratiques_stop_cortaderia.pdf

Ressources documentaires

ECOPHYTO PRO – <https://www.ecophyto-pro.fr/>

Le site Ecophyto PRO met à disposition une docuthèque regroupant de nombreuses actions et pratiques pour mettre en œuvre une meilleure gestion des espaces verts. Il propose également une veille réglementaire ainsi que les fiches réglementaires des produits phytos.





ECOPHYTO PIC – <https://ecophytopic.fr/>

Le portail Ecophyto-Pic est dédié aux professionnels. Il traite de la protection intégrée des cultures (biocontrôle et lutte biologique). Vous y trouverez des informations claires et synthétiques sur ces sujets ainsi que de nombreux liens vers diverses études et informations plus complètes et des formations sur le sujet.

EPHYTIA – <http://ephytia.inra.fr/fr/home/index>

Le portail INRAE **e-phytia** héberge plusieurs applications dans le domaine de la santé des plantes permettant notamment :

- D'identifier les maladies et ravageurs de diverses plantes cultivées, de connaître leur biologie, et enfin de choisir des méthodes de protections pertinentes ;
- De mettre en oeuvre des méthodes de protection biologiques et/ou alternatives ;
- De réaliser de l'épidémiosurveillance, voire contribuer à des sciences participatives.



Végétaliser mon territoire et gérer les invasives - <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agenda/vegetaliser-mon-territoire-et-gerer-les-invasives>

5/ QUE FAIRE EN CAS DE DETECTION D'UN ORGANISME NUISIBLE ?

En cas d'observation d'un organisme nuisible ou d'une plante envahissante, nous vous invitons à prendre des photographies et à nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en précisant la localisation, le végétal concerné et la date d'observation.



Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et à FREDON Nouvelle-Aquitaine (contact@fredon-na.fr).

Pour rejoindre le réseau d'observateurs, contactez les animatrices :

Sabine LLOBET (sabine.llobet@fredon-na.fr)

pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),

Jessica RODRIGUEZ (jessica.rodriguez@fredon-na.fr)

pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (06.48.05.41.10),

Pauline DESCHAMPS (pauline.deschamps@fredon-na.fr)

pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosurveillance. Les structures partenaires dans l'élaboration de ce bulletin de santé du végétal Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : collectivités (services espaces vert), entreprises et FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.